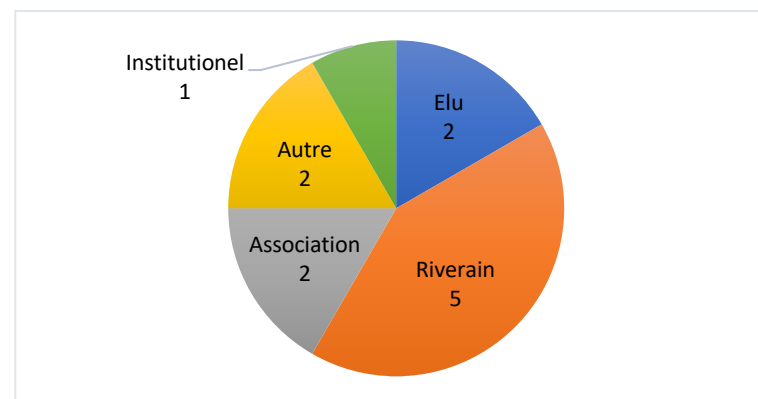


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE
POUR LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

- 12 CONTRIBUTEURS SOIT 1,12% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées. Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
01/12/2020 22h12		connaître tous les riverains de la totalité du réseau ferrovière , enregistrer leur adresse mail chaque fois que nécessaire, donner les informations nécessaires à la compréhension de vos actions de désherbage (dates, lieux, composition des produits, leur dangerosité, modes opératoires etc). ce n'est pas aux riverains de faire la démarche d'information vers la SNCF mais à la SNCF de faire la démarche vers les riverains; Vous renversez un peu la démarche de façon irresponsable. Par ailleurs, je note que la SNCF peut utiliser des produits interdits aux particuliers ! No comment Enfin pourquoi le SNCF n'a pas la même préoccupation à l'égard des autres pollutions qu'elle provoque telles que bruits, tremblement des habitations ?????	compte tenu de mes remarques précédentes, j'ai du mal à rentrer dans votre jeu, votre manière de prendre le pb; De plus, chez moi, je dois désherber à la main (et je n'ai que 250 m2), alors que la SNCF a une surface infiniment plus importante et donc une bien plus grande capacité de pollution..... C'est la SNCF qui devrait désherber à la main et moi, avec des produits chimiques	je ne crois pas au dialogue avec la SNCF qui, par expérience est dominante, en pays conquis, et ce par un certain nombre de facteurs

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
09/12/2020 14h12		<p>Désigner un référent SNCF Réseau par territoire</p> <p>Connaître l'impact environnemental, sur la biodiversité et les ressources en eau, des traitements réalisés, avec le triple objectif 1/d'informer la population, 2/d'aider le gestionnaire de réseau dans sa stratégie de réduction du recours aux produits phytosanitaires, 3/ de faire évoluer le réseau SNCF vers une trame verte contributive à toutes les échelles</p> <p>Mettre en ligne les informations relatives à la progression des nouvelles techniques. Les ateliers ont soulevé les inquiétudes et besoins de la population à être bien informés sur les risques et pratiques, ainsi que sur la qualité en matière de biodiversité du réseau ; on peut regretter que ces éléments ne soient pas traduits dans ces propositions</p>	<p>Développer une végétation peu envahissante pour les besoins d'exploitation et compatible avec une amélioration de la biodiversité. La Ville s'étonne du caractère très général des propositions susceptibles d'être sélectionnées dans le formulaire de réponse, et de l'invitation à hiérarchiser le respect de règles qui relèvent des législations, réglementations en vigueur et autres textes ou avis des autorités sanitaires</p>	<p>Mettre en place une organisation de consultation qui permette de recueillir les avis des communes et des riverains sur les évolutions des pratiques et des traitements</p> <p>Echanger sur le bilan de la charte lors des réunions régionales pour permettre le dialogue et l'évaluation de la mise en œuvre de l'outil</p>

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
20/01/2021 15h01	<p>Projet de charte d'engagements SNCF Réseau : contribution du XXX. Ce site ne permet pas de joindre un PDF, un courrier détaillé sera adressé à SNCF Réseau.(ci-joint)</p> <p>En synthèse, je constate que le projet reprend les « propositions » soumises à concertation. Pour que cet acte présente une valeur ajoutée, il faut qu'il aille au-delà des obligations légales et réglementaires, avec des actions précises et un calendrier détaillé, en raison des enjeux environnementaux (pour les riverains et le milieu naturel). Il faut aussi une présentation qui facilite le suivi (en référant chaque engagement) et (en plus du « bilan annuel des consommations »), un bilan annuel de toute la charte (rendu public). SNCF Réseau confirme son engagement de « ne plus utiliser de glyphosate fin 2021 » et je prends acte des efforts d'investissement et de recherche mis en œuvre pour y parvenir. Il faut préciser l'échéance de l'objectif Zéro Phyto et du lancement de « l'étude sur l'empreinte écologique de la plateforme ferroviaire sur l'eau » et s'engager à inclure dans cette étude un volet biodiversité, à rechercher une végétation peu envahissante et compatible avec l'amélioration de la biodiversité, et à publier les fiches toxicologiques et de sécurité de tous les produits utilisés (y compris biocontrôle).</p>	<p>Désigner un référent SNCF Réseau par territoire</p> <p>Connaître l'impact environnemental, sur la biodiversité et les ressources en eau, des traitements réalisés, avec le triple objectif 1/d'informer la population, 2/d'aider le gestionnaire de réseau dans sa stratégie de réduction du recours aux produits phytosanitaires, 3/ de faire évoluer le réseau SNCF vers une trame verte contributive à toutes les échelles</p> <p>Mettre en ligne les informations relatives à la progression des nouvelles techniques</p> <p>Les ateliers ont soulevé les inquiétudes et besoins de la population à être bien informés sur les risques et pratiques, ainsi que sur la qualité en matière de biodiversité du réseau ; on peut regretter que ces éléments ne soient pas traduits dans ces propositions</p>	<p>Développer une végétation peu envahissante pour les besoins d'exploitation et compatible avec une amélioration de la biodiversité. La Ville s'étonne du caractère très général des propositions susceptibles d'être sélectionnées dans le formulaire de réponse, et de l'invitation à hiérarchiser le respect de règles qui relèvent des législations, réglementations en vigueur et autres textes ou avis des autorités sanitaires</p>	<p>Mettre en place une organisation de consultation qui permette de recueillir les avis des communes et des riverains sur les évolutions des pratiques et des traitements</p> <p>Echanger sur le bilan de la charte lors des réunions régionales pour permettre le dialogue et l'évaluation de la mise en œuvre de l'outil</p>

	<p>La présentation des distances de sécurité (10 ou 5m) par rapport aux limites de parcelles mérite des détails et illustrations. Quel est le calendrier des « études de dérive » prévues « pour respecter les conditions de réduction de la distance de sécurité de 5 m à 3 m » ?</p> <p>Les moyens d'échanges web avec le public correspondent-ils à une foire aux questions ou à une réponse personnalisée ? Peut-on prévoir un mode d'échanges pour signaler la présence de nuisibles (chenilles processionnaires, nids de frelon asiatique...) et être informés du traitement ?</p> <p>Quelle sera la « composition type » des instances régionales et nationale d'échanges (et quelles modalités de désignation) ?</p>			
--	--	--	--	--